



**ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL**

**Bureau de la Population / État civil**

**6, Haaptstrooss**

**L-9350 BASTENDORF**

Tél: 803 803 232 Email : [claudine.welter@tandel.lu](mailto:claudine.welter@tandel.lu)

[www.tandel.lu](http://www.tandel.lu)

Réf. Dossier : 1/2023/0642/145

Bastendorf, le 01.08.2024

## **Avis au public**

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail, du 19 juillet, no 1/2023/0642/145, la société Post Luxembourg a été autorisée à modifier un ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à Flebour, numéro cadastral 866/4594, section B de Michelau, commune de Bourscheid.

Le public pourra consulter le texte de ladite décision au bureau de la population de la Commune de Tandel à Bastendorf pendant les heures d'ouverture dudit bureau pendant le délai de quarante jours à partir de ce jour et ce jusqu'au 09 septembre 2024 inclus.

Conformément à l'article 19 de la susdite loi un recours peut être ouvert contre la décision ci-dessus devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage de la présente décision.

pour la Bourgmestre

